Comment faire une demande de logement social ? 3F répond

Je souhaite faire une demande de logement social : à qui dois-je m'adresser et comment procéder ?

Pour faire une demande de **logement social**, vous pouvez faire votre demande directement en ligne, sur le **portail public** <u>www.demande-logement-social.gouv.fr</u>. Vous pourrez ensuite la modifier et la renouveler si nécessaire.

Vous pouvez aussi contacter :

- le service logement de votre mairie ou de la préfecture de votre département ;
- le service des ressources humaines ou le service social de la société pour laquelle vous travaillez, si celle-ci verse à Action Logement la participation des employeurs à l'effort de **construction**;
- des entreprises d'habitat social, comme 3F, présente en Île-de France et en région.

Vous obtiendrez ainsi un formulaire de demande de **HLM**, à remplir et à retourner signé, accompagné de pièces justificatives.

Besoin d'aide ? Les équipes de 3F sont là pour vous aider et vous accompagner dans votre démarche. N'hésitez pas à les <u>contacter</u>. Nous vous invitons également à consulter les informations disponibles sur notre site, dans la rubrique accéder au logement social.